

FICHE DE DONNÉES DE SECURITE (91/155/CEE)

Date: 03/02/2000 Page 1/6

Version: N°1 (03/02/2000)

Révision: N°1 (03/02/2000)

Nom: RAVIVEUR LIGHTNING - FCAR00027

Société: FABRICATION CHIMIQUE ARDECHOISE / LIGHTNING

FICHE DE DONNÉES DE SECURITE.

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.

Préparation :

Nom: RAVIVEUR LIGHTNING

Code du produit: FCAR00027

Société/Entreprise :

Raison Sociale: FABRICATION CHIMIQUE ARDECHOISE.

Adresse: LES ILES FERAYS, 07303, TOURNON cedex, FRANCE.

Téléphone : 04-75-07-82-10. Fax : 04-75-07-16-89. Telex : .

N° de téléphone d'urgence: .

Société/Organisme: .

2 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

602-033-00-1 Cas 108-90-7 CHLOROBIENZENE. Concentration $\geq 10.00\%$ et $< 25.00\%$. Symbole: Xn N R:
10-51/53-20**Autres substances apportant un danger :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

Ce produit est classé: Inflammable.

Risque d'effets létaux aigus nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par inhalation.

Autres données :

Risques d'effets nocifs par contact ou inhalation prolongées

4 - PREMIERS SECOURS.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITE (91/155/CEE)

Date: 03/02/2000 Page 2/6

Version: N°1 (03/02/2000)

Révision: N°1 (03/02/2000)

Nom: RAVIVEUR LIGHTNING - FCAR00027

Société: FABRICATION CHIMIQUE ARDECHOISE / LIGHTNING

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. NE PAS faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

le dioxyde de carbone, poudres chimiques, mousses, et les autres gaz extincteurs.

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace; on peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Equipement spécial pour les intervenants :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.**Précautions individuelles :**

Eliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Prévenir de tout risque d'inflammation des vapeurs.

Port de gants, lunettes et éventuellement de masque autonome

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Utiliser des absorbants.

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (91/155/C1E)

Version: N°1 (03/02/2000)

Date: 03/02/2000 Page 3/6

Révision: N°1 (03/02/2000)

Nom: RAVIVEUR LIGHTNING - FCAR00027

Société: FABRICATION CHIMIQUE ARDECHOISE / LICHITININ

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux

Utiliser à l'écart de toute flamme ou point incandescent

Ne pas boire ou manger pendant l'emploi.

Eviter l'inhalation des vapeurs

Prévention des incendies :

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur, et de la lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93/(1996) et ND 2022-163-96:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
602-033-00-1	10	-	-	-	-	9
Allemagne	Catégorie:	MAK-ppm:	MAK-mg/m3:	Notes:	Notes:	
602-033-00-1	II,1	10	46	-		
ACGIH(TLV)	TWA-ppm:	TWA-mg/m3:	STEL-ppm:	STEL-mg/m3:	Notes:	Notes:
602-033-00-1	10	46	-	-		

Equipements de protection respiratoire :

Avec cette préparation éviter particulièrement toute inhalation des vapeurs.

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

A cause des solvants présents le type de gants conseillé est l'alcool polyvinyl ou le caoutchouc nitrile.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (91/155/CEE)

Date: 03/02/2000 Page 4/6

Version: N°1 (03/02/2000)

Révision: N°1 (03/02/2000)

Nom: RAVIVEUR LIQUIDE - FCAR00027

Société: FABRICATION CHIMIQUE ARDECHOISE / LIGHTNIN

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir §11 de la FDS - Informations toxicologiques

Se laver à l'eau savonneuse, puis bien rincer à l'eau claire 15 mn si contact.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES

Masse Volumique:	< 1
Caractère Acide-Base de la préparation:	non concerné.
Solubilité de la préparation dans l'eau:	Insoluble.
Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils:	inférieure à 110 Kpa (1.10 bar).
Etat Physique:	Liquide Fluide.
Intervalle de PE:	21°C. < Point d'éclair <= 55°C.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est:	non concerné.
Température d'auto-inflammation:	200 °C.
Température de décomposition:	200 °C.
Intervalle de température de fusion:	non précisé
Température moyenne de distillation des solvants contenus:	130 °C.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Conditions à éviter :

Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'ignition.

Matières à éviter :

OXYDANTS FORTS

Produits de décomposition dangereux :

DERIVES TOXIQUES TEL QUE LES OXYDES DE CARBONE

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que:

l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Autres données :

CLHOROBNZENE voir fiche INRS N° 23.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

REMETTRE A UN RECUPEURATEUR AGREE. SE REFERER AUX ARRETES PREFECTORAUX EN VIGUEUR.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (91/155/CEE)

Date: 03/02/2000 Page 5/6

Version: N°1 (03/02/2000)

Révision: N°1 (03/02/2000)

Nom: RAVIVEUR LIGHTNING - FCAR00027

Société: FABRICATION CHIMIQUE ARDECCHOISE / LIGHTNIN

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer:

Décrets 73-128 du 23/02/73 et 77-254 du 08/03/77; circulaires du 14/01/77 et du 04/11/80

Réglementation relative aux déchets:

Loi 75-633 du 15/07/75 et décret 77-974 du 19/08/77; décret 79-981 du 21/11/79 modifié par le décret 85-387 du 29/03/85

Loi 88-1261 du 30/12/88; décret 90-267 du 23/03/90 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.

Loi 92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Arrêté du 02/02/98 relatif aux rejets réglementés.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

ADR/RID	Classe	Chiffre	Code	Identif	Etiquette		
	3	31c)	30	1993	3		
IMDG	Page	N°ONU	Classe	Groupe	2°Etiq	Identif.	N°GSMU
	3345	1993	3.3	III		3.07	

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 88/379/CEE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 98/73/CE portant 24 ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la Préparation :

Nocif Inflammable

**Contient du :**

602-033-00-1 CHLOROBENZENE

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 20	Nocif par inhalation.
R 10	Inflammable.
S 2	Conserver hors de portée des enfants.
S 46	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S 24/25	Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Dispositions particulières :

Indication de danger détectable au toucher.

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Emploi, mélange à froid de liquides inflammables N° 1433 présent en (Quantité >=200 t)=> Régime A S et Rayon d'affiche: de 1 km.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITE (91/155/CEE)

Date: 03/02/2000 Page 6/6

Version: N°1 (03/02/2000)

Révision: N°1 (03/02/2000)

Nom: RAVIVEUR LIQUINING - FCAR00027

Société: FABRICATION CHIMIQUE ARDECHOISE / LIQUINING

en (Quantité ≥ 10 t) mais (Quantité < 200 t) \Rightarrow Régime A et Rayon d'affiche: de 1 km. --- en (Quantité ≥ 1 t) mais (Quantité en < 10 t) \Rightarrow Régime D.

Dépôts aériens de liquides inflammables, Produits de Point d'éclair $< 55^{\circ}$ C, (et non R12), N° 253:
représentant une capacité nominale totale supérieure à 100 m³, \Rightarrow Régime A et Rayon d'affiche de 1 km.
représentant une capacité nominale totale supérieure à 10 m³ mais ≤ 100 m³ \Rightarrow Régime D.

NE PAS UTILISER POUR UN USAGE AUTRE QUE POUR CELUI AUQUEL IL EST DESTINE

Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail :

Tableau N° 9 - Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques.

Tableau N° 12 - Affections professionnelles provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aliphatiques.

Surveillance médicale spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour les dérivés halogénés, nitrés et aminés des hydrocarbures et de leurs dérivés.

16 - AUTRES INFORMATIONS.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.